

POSTES	Proposition SNU, CFDT, UNSA, FO, CFTC, CFE-CGC, CGT (affiliée à la fédération nationale des personnels des organismes sociaux)	
	Conventionné	Non Conventionné
<b>Hospitalisation médicale et chirurgicale et maternité</b>		
Frais de séjour, salle d'opération	600% BR	90% FR limitée à 600% BR
Honoraires déclarés SS - Actes de chirurgie en K		
Chambre particulière (Frais Hospitalisation chirurgicale)	6% PMSS / jour	
Chambre particulière (Frais Hospitalisation médicale)		
Séjours en établissement de repos, de convalescence ou de rééducation	100% des frais réels déclarés à la Sécurité Sociale , moins le montant remboursé par la Sécurité Sociale et tout autre organisme	
Forfait hospitalier	100% du forfait	
Indemnité frais Hospitalisation en maternité	Remboursement des frais restant à charge dans la limite de 21% du PMSS	
Frais d'accompagnement	6% PMSS / jour (enfant à charge <16 ans ou adulte >70 ans)	
Indemnité compensatrice d'hospitalisation Accordée à partir du 8è jour d'hospitalisation médicale ou chirurgicale dans la limite de 3 mois, à la mère ou au père de famille ayant un ou plusieurs enfants à charge de mois de 18 ans	2,50% PMSS / jour	
Forfait hospitalier en maison de repos ou à caractère sanitaire	100% FR maximum 60 j / an / bénéficiaire (limite non applicable aux enfants de moins de 18 ans)	
Chambre particulière en maison de repos ou à caractère sanitaire	200% BR	
Transport (remboursé par la Sécurité sociale)	100% BR	
Frais de salle d'opération hors hospitalisation (acceptés par la Sécurité sociale)	100% BR	
<b>Actes médicaux</b>		
Généraliste - Parcours de soins	100% FR limité à 600% BR	90% FR limité à 600% BR
Généraliste - Hors Parcours de soins		
Spécialiste - Parcours de soins		
Spécialiste - Hors Parcours de soins		
Radiologie		
Analyses acceptées par la SS	100% FR limité à 600% BR - SS	
Analyses Refusées par la SS		
Auxiliaires médicaux	200% BR	100% BR ou 80% FR limité à 150% BR
Actes de spécialité effectués en externat (actes de chirurgie hors hospitalisation)	100% FR limité à 600% BR	90% FR limité à 600% BR
<b>Pharmacie (remboursée par la Sécurité sociale)</b>		
• à 65%	100% BR	
• à 35%		
• à 15%		
<b>Dentaire</b>		
Soins dentaires (y compris inlay simple, onlay)	200% BR	
Prothèse dentaire remboursée (y compris inlay core & clavette)	450% BR	
Orthodontie remboursée SS	450% BR	
Orthodontie non remboursée SS	300% BR – SS estimé	
Parodontologie	115% BR	
Prothèse dentaire non remboursée	300% BR – SS estimé	
Supplément intermédiaire de bridge sur la base d'un BR de 43€	300% BR – SS estimé	
Implants	30% PMSS	
Gingivectomie	115% BR	
<b>Prothèses non dentaires</b>		
Prothèse auditive adulte acceptée SS	25,50% PMSS par prothèse	
Prothèse auditive adulte refusée SS	19,50% PMSS par prothèse	
Prothèse auditive enfant acceptée SS	25,50% PMSS par prothèse	
Prothèse auditive enfant refusée SS	19,50% PMSS par prothèse	
Orthopédie & autres prothèses acceptées SS	365% BR	
<b>Optique</b>		
Monture Adulte	7% PMSS / an / bénéficiaire	
Pour les 2 verres Adulte	(8% PMSS + 2000% BR / an / bénéficiaire) Ou (90% FR – SS, limité à 13% PMSS + SS)	
Monture Enfants (moins de 18 ans)	6% PMSS	
Pour les 2 verres Enfants	(5% PMSS + 2000% BR / an / bénéficiaire) Ou (90% FR – SS, limité à 13% PMSS + SS)	
Lentilles remboursées SS	11% PMSS / paire	
Lentilles non remboursées et jetables	8,5% PMSS / an / bénéficiaire	
<b>Cure thermale acceptée et prise en charge par la SS</b>		
Frais de traitement et honoraires	20% PMSS (21 jours maxi)	
Frais de voyages et hébergement		
Refusée SS, effectuée en France, sur accord du médecin conseil	15% PMSS	
<b>Maternité</b>		
Chambre particulière	6% PMSS / jour	
Forfait par enfant (y compris adoption)	20% PMSS	
<b>Divers</b>		
Chirurgie de l'œil	20% PMSS / œil / an / bénéficiaire	
Vaccins non pris en charge par la SS : anti grippe saisonnière	100% FR	
Vaccins pris en charge par la SS	100% FR	
Forfait actes médicaux > 91 €	100% du forfait	
Ostéodensitométrie osseuse	5% PMSS / an / bénéficiaire	
Contraceptifs oraux non pris en charge par la SS	5% PMSS / an / bénéficiaire	
Consultation Diététicien - lutte Obésité	5% PMSS / an / bénéficiaire	
Substituts nicotiques prescrits par un médecin	5% PMSS / an / bénéficiaire	
IVG	100% FR	
Ostéopathe, chiropractie, homéopathie, acupuncteur	60% des FR limité à 1%PMSS par séance dans la limite de 10% PMSS / an / bénéficiaire	
Psychomotricité, psychothérapie, psychologues pour les adultes	60% des FR limité à 1,5% PMSS par séance dans la limite de 15% PMSS / an / bénéficiaire	
Psychomotricité, psychothérapie, psychologues pour les enfants à charge	60% des FR limité à 1,5% PMSS par séance dans la limite de 45% PMSS / an / bénéficiaire	
Dépistage des troubles de l'audition	1 dépistage/ 5 ans/ bénéficiaire	
Un détartrage annuel complet sus et sous gingivale	2 séances/ an / bénéficiaire	
Radios non remboursées par la sécurité sociale (scanner dentaire)	60% des FR limité à 2% PMSS par prestation dans la limite de 10% PMSS / an / bénéficiaire	